

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six,
Le 20 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 16 mars 2026,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Pierre ABRIAT, le plus âgé des conseillers municipaux.

Etaient présents : Jean-François RENOUX, Fabienne POUZET,
Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,
Louis-Marie MERCERON, Bertrand QUINTARD,
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,
Caroline MITONNEAU, Christelle MACKÉ,
David BRACONNEAU, Stéphane MARTIN,
Anne-Claire AUGEREAU, Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
(dont 2 pouvoirs)

Absents excusés : François GUILLOT qui a donné pouvoir à Louis-Marie MERCERON
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Caroline MITONNEAU

Secrétaire : Thierry PIGANEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 23 mars 2026

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

ÉLECTION DU MAIRE (délibération n° 2026-03-01)

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des
collectivités territoriales,

Considérant la candidature suivante présentée :

- Monsieur Jean-François RENOUX

Considérant que le conseil municipal a désigné les assesseurs :

- Madame Virginie FAVIER
- Madame Catherine PINEAU

Le président a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la
majorité des suffrages, à l'élection du maire.

1^{er} tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne
son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au
dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

- A déduire les bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Monsieur Jean-François RENOUX : 19 voix

Monsieur Jean-François RENOUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré au foyer rural, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
Thierry PIGANEAU